

Politique de Sécurité, Santé et Environnement

Objet

La présente politique établit le cadre de la protection des employés et des parties prenantes d'AECOM, qui repose sur une gestion efficace des risques et un engagement en faveur d'une « Culture de Bienveillance ».

Engagement

Reconnaissant le droit à un environnement de travail sain et sécuritaire, AECOM s'engage à préserver le mieux-être physique, psychologique et social de ses employés, de ses parties prenantes et de ses collectivités mondiales par des stratégies de gestion des risques appropriées.

Pour promouvoir notre programme de Sécurité, Santé et Environnement (SSE), nous nous engageons envers ce qui suit :

- Notre objectif de zéro blessure professionnelle subie par les employés ou les parties prenantes d'AECOM, de prévention des incidents et de protection de l'environnement lors de l'exécution de notre travail.
- Un système de gestion SSE des plus efficaces, fondé sur nos Principes de Protection de la Vie, qui responsabilise les employés et favorise les possibilités de révisions et d'améliorations continues.
- Une gestion efficace des risques critiques en matière de SSE tout au long du cycle de vie des projets, par la recherche et la création de mesures appropriées faisant appel à la hiérarchie des mesures de contrôle.
- Le respect des exigences des clients et une intégration adéquate de toutes les exigences légales en vigueur en matière de SSE et de la réglementation locale, régionale, provinciale et nationale.
- La promotion d'une culture de la sécurité exceptionnelle, fondée sur l'équité, la diversité et l'inclusion, dans laquelle la communication, la collaboration et la consultation favorisent l'appropriation du mieux-être de soi-même et de celui des autres.
- La promotion de nos objectifs de prévention de la pollution, de la conservation des ressources et de la durabilité environnementale, définis dans la stratégie Héritage Durable.
- L'établissement d'objectifs de performance SSE ambitieux et des mesures des valeurs fondamentales; la collaboration avec les employés et les partenaires commerciaux pour atteindre les cibles et promouvoir les occasions d'amélioration continue.
- La reconnaissance d'AECOM à titre de fournisseur mondial de choix, grâce à l'exécution sécuritaire des services professionnels tout au long du cycle de vie des projets.

Participation

L'appropriation individuelle de notre programme « Sécurité pour la Vie » est requise en vertu de la participation de toutes les parties à notre « Culture de Bienveillance ».

À cette fin, nous demandons ce qui suit à nos dirigeants, gestionnaires, superviseurs, employés et sous-traitants :

- S'engager envers leur propre mieux-être et celui de toutes les autres parties prenantes, au travail comme ailleurs.
- Témoigner de cet engagement en respectant les règles en vigueur et en veillant à repérer, à gérer et à éliminer les dangers et à réduire les risques en milieu de travail.
- Participer à la planification et à la formation qui aident à acquérir les compétences nécessaires et à utiliser la machinerie, le matériel et l'équipement de protection individuelle adéquats et correctement entretenus pour travailler en toute sécurité et intervenir, au besoin, en cas d'urgence.
- Prendre les mesures nécessaires pour arrêter les travaux qui ne peuvent être exécutés de façon sécuritaire ou lorsque les conditions ou les comportements de travail sont dangereux ou néfastes.
- Signaler immédiatement les incidents de SSE, les accidents évités de justesse, les conditions dangereuses et les comportements à risque; participer aux enquêtes et examiner les conclusions avec les parties prenantes concernées dans le but de mettre en œuvre des mesures correctives et préventives.

Responsabilité

Nous nous attendons à une amélioration continue dans notre cheminement vers une culture du « zéro incident », où chacun participe et s'engage envers l'excellence en matière de SSE.

À cette fin, nos dirigeants, nos gestionnaires, nos superviseurs, nos employés et nos sous-traitants devront se tenir responsables de leur engagement et de leur participation, par les moyens suivants :

- Reconnaître et récompenser les personnes qui apportent une contribution positive à l'excellence des performances en SSE.
- Effectuer des inspections, des enquêtes et des signalements pour évaluer la mise en pratique du système de gestion SSE; transmettre les conclusions à haut potentiel à la direction générale et exécutive afin que des mesures appropriées soient prises.
- Prendre des mesures appropriées, comme l'encadrement ou des mesures disciplinaires, lorsque les attentes ne sont pas satisfaites.

Révision et communication

La présente Politique et le système de gestion SSE associé feront l'objet d'une revue annuelle et seront mis à la disposition de toutes les personnes qui relèvent de l'entreprise.



Troy Rudd
Chef de la direction

16 septembre 2022

Date